

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. **DOPGLO-005**

(Délivrée en vertu du RÈGLEMENT (UE) No 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011)

1. Code d'identification unique du produit type :

**VOX**

EN 442-2 (Annexe G – Figure G2 – Radiateur à éléments en fonte d'aluminium)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'Article 11, paragraphe 4:

Modèle	VOX					
	800	700	600	500	350	200
Entraxe [mm]	800	700	600	500	350	200

**Numéro de lot : VOIR EMBALLAGE.**

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Radiateur métallique pour chauffage des bâtiments résidentiels, installé en permanence.  
Fonctionnement à eau chaude ou vapeur, chauffé par source d'énergie extérieure, à des températures inférieures à 120 °.**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'Article 11, paragraphe 5 :

**GLOBAL di Fardelli Ottorino & C. s.r.l., via Rondinera nr 51, 24060 ROGNO (BG) Italie**

5. Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'Article 12, paragraphe 2:

**n.a.**

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V :

**Système 3**

7. L'essai de type conformément à la norme EN 442 a été effectuée par :

**POLITECNICO DI MILANO – DIPARTIMENTO DI ENERGETICA - Laboratorio Misure Ricerca Termotecnica  
M.R.T. - Organisme Notifié numéro 1695**

L'essai de conformité a couvert :

**Dimensions nominales, Puissances Thermiques, Étanchéité et résistance à la pression, Perte de charge.**

Selon le

**Système 3**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**n.a.**

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances						Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu		A1						EN 442-1 :2014
Émission de substances dangereuses		Non						EN 442-1 :2014
Étanchéité à la pression		Pas de fuite à 2080 kPa						EN 442-1 :2014
Température de surface		Maximum 120°C						EN 442-1 :2014
Pression de service maximale		1600 kPa						EN 442-1 :2014
Résistance à la pression		Pas de rupture à 2700 kPa						EN 442-1 :2014
Puissance thermique nominale	Entraxe	800	700	600	500	350	200	EN 442-1 :2014
	$\Phi_{\Delta t 30} =$	92 W	83 W	75 W	65 W	49 W	32 W	
	$\Phi_{\Delta t 50} =$	181 W	164 W	146 W	127 W	95 W	62 W	
Puissance thermique dans différentes conditions de fonctionnement (courbe caractéristique)	Équation caractéristique	$\Phi = K_m \times \Delta t^n$						
	$K_m =$	0,97001	0,90292	0,86156	0,76989	0,62313	0,42689	
	$n =$	1,33709	1,32938	1,31199	1,30495	1,28445	1,27201	
Durabilité :	Résistance à la corrosion	Pas de corrosion après 200 heures dans la chambre d'humidité						EN 442-1 :2014
	Résistance des revêtements de peinture (Essais de quadrillage)	Classe 0						

Notes relatives au tableau :

- La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'Article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres « NPD » (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 la colonne 3 contient :
  - a) une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée ;
  - Où
  - b) une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée ;

Lorsque, conformément à l'Article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

n.a.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

ROGNO, 24/11/2022

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Global di Fardelli Ottorino &amp; C. s.r.l.

Ing. SANDRO PANTEGHINI – Service technique

